

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 31 janvier 2017

Le trente et un janvier deux mille dix sept, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs AVY Christian (Maire), URBANIAK Michel+1 pouvoir, HANSART Michel+1 pouvoir (adjoints), DELATTRE Albert, FRISON Fabrice, NIOT Daniel
Mesdames HANNECART Pascale, KALOTA Ghislaine (adjointes), DELEBECQUE Stéphanie, DUMONT Carole, LEFEBVRE Nathalie, LORIDANT Sylvie, NOBÉCOURT Martine

Absents excusés : Mme COSTA-DELOBEL Sophie (pouvoir Mr Hansart)
Mr MEUNIER Bernard (pouvoir Mr Urbaniak),

Secrétaire de séance : Mr DELATTRE Albert

Convocation du 25..01.2017

Membres en exercice : 15 membres présents : 13 membres votants : 13 + 2 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Rapport du Maire
- Vote des comptes de gestion : commune et assainissement
- Vote des comptes administratifs : commune et assainissement
- Questions diverses

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 JANVIER 2017

Le compte rendu n'étant pas encore établi, il sera approuvé lors d'une prochaine séance.

- RAPPORT DU MAIRE :

➤ **Rambarde de l'église :**

Un devis est en cours de réalisation par une entreprise de la commune, pour une simple rambarde équipée d'une main courante.

➤ **Etude incendie :**

Un rendez-vous a été pris avec la société Saur, en charge des hydrants de la commune. Le but étant d'établir, suivant les remarques faites lors du contrôle par le SDIS, un programme de remise aux normes de la défense incendie sur toute la commune qui est une dépense obligatoire.

➤ **Portes coupe feu :**

La société est passée ce matin, pour prendre les mesures de ces portes, en vue de la commande. Le délai de pose n'a pas été précisé.

Ordre du jour

- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Lors du dernier Conseil, le résultat du vote n'a pas permis d'établir clairement la position du Conseil sur l'approbation des comptes de gestion et administratif, ils seront donc représenter ce soir. Un détail d'exécution des budgets a été distribué à chaque membre accompagné de la convocation.

▪ **Présentation du compte administratif de la commune**

Mr le Maire présente le compte administratif de la commune arrêté aux montants suivants et qui sont identiques au compte de gestion du trésorier :

En investissement : déficit de – 95 626.35 €

En fonctionnement : + 203 709.09 €
Ce qui fait un résultat excédentaire de **108 081.74 €**

Il faut préciser que les travaux des fenêtres prévus au budget ne sont pas achevés ce qui fait que la dépense n'est pas comptabilisée ni la recette de subvention.
Soit 30 037. 22€ en dépense et 22 607.42 € en recette de subvention, hors FCTVA de 5000 € environ.

Mr le Maire demande au Conseil s'il y a des questions, et quitte la séance pour permettre au Conseil de débattre.

Mr Urbaniak, 1^{er} adjoint, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif.

Pour	Contre	Abstention
12+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité, le compte administratif de la commune.

Mr Urbaniak rappelle Mr le Maire, en signifiant l'acceptation du compte administratif par le Conseil. Retour de monsieur le Maire dans la salle, ce dernier reprend la présidence, et remercie le conseil pour sa confiance.

- Approbation du compte de gestion de la commune

Mr le Maire précise aux membres du conseil que les comptes de gestion du trésorier payeur reflètent en tous points les comptes administratifs de la commune et propose donc de l'approuver.

Pour	Contre	Abstention
13+ 2 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent les comptes de gestion de la commune.

- Affectation de résultat commune :

En fonctionnement : + 83 990.77 €
Résultat antérieur reporté : + 119 717.32 €
Résultat cumulé positif : + 203 708.09 €

En investissement : - 214 966.04 €
Résultat précédent : + 119 339.69 €
Résultat cumulé : - 95 626.35 €

Le solde négatif de 95 626.35 € en investissement doit être comblé par l'apport prit sur l'excédent de fonctionnement de 203 708.09 €

Soit :

95 626.35 € affecté au compte 001 : recette d'investissement
108 081.00 € affecté au compte 002 : excédent de fonctionnement

Pour	Contre	Abstention
13 + 2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent l'affectation de résultat commune.

▪ **Présentation du compte administratif de l'assainissement**

Mr le Maire présente le compte administratif de l'assainissement arrêté aux montants suivants et qui sont identiques au compte de gestion du trésorier :

En investissement : 143 523.31 €
En fonctionnement : 49 791.30 €
Ce qui fait un résultat excédentaire de **193 314.61 €**

Mr le Maire demande au Conseil s'il y a des questions, et quitte la séance pour permettre au Conseil de débattre.

Mr Urbaniak, 1^{er} adjoint, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif assainissement.

Pour	Contre	Abstention
12 + 2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent le compte administratif assainissement.

Mr Urbaniak rappelle Mr le Maire en signifiant l'acceptation du compte administratif par le Conseil. Retour de monsieur le Maire dans la salle, ce dernier reprend la présidence, et remercie le conseil pour sa confiance.

- Approbation du compte de gestion de l'assainissement

Mr le Maire précise aux membres du conseil que les comptes de gestion du trésorier payeur reflètent en tous points le compte administratif de l'assainissement et propose donc de l'approuver.

Pour	Contre	Abstention
13+ 2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent les comptes de gestion de l'assainissement.

- Affectation de résultat assainissement :

En fonctionnement : 3 278.90 €

Résultat antérieur reporté : 46 512.40 €

Résultat cumulé positif : 49 791.30 €

En investissement : -265 939.06 €

Résultat précédent : 409 462.37 €

Résultat cumulé : 143 523.31 €

Les excédents seront remis en excédent reportés

Soit :

143 523.31 € affecté au compte 001 : recette d'investissement

49 791.30 € affecté au compte 002 : excédent de fonctionnement

Pour	Contre	Abstention
13 + 2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent l'affectation de résultat assainissement.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question n'est parvenue au secrétariat.

➤ **INFOS DIVERSES**

* Lors d'une séance de bureau de la Communauté de Commune de l'Est de la Somme, il a été évoqué de donner la possibilité à 1 ou 2 conseillers communaux d'intégrer une des commissions communautaires.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès de Mr le Maire afin qu'il remonte la candidature.

* La date du repas des aînés est arrêtée au dimanche 30 avril 2017.

* La clôture, séparant la place publique avec Mr Fagot, est en attente car il faut valider le bornage.

La commission de la place publique va se réunir prochainement avec les propriétaires du terrain riverain.

La séance est levée à 20h50.